



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Pyrénées-Atlantiques"



FONDS DE SOLIDARITÉ



Données au 22/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 15 318 877 569 euros

Nombre d'aides : 7 024 756

Nombre d'entreprises : 1 962 969

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 1 254 184 570 euros

Nombre d'aides: 599 935

Nombre d'entreprises : 182 464

Niveau Départemental : Pyrénées-Atlantiques

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 172 448 816 euros

Nombre d'aides: 80 454

Nombre d'entreprises : 24 542



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

PRI ANC

Données au 12/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National





Montant total: 132 210 787 300 euros

Nombre de prêts : 652 707

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine



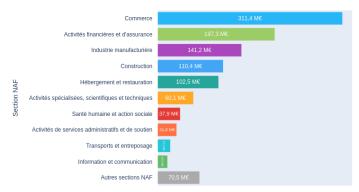


Montant total: 9 576 477 239 euros

Nombre de prêts : 65 057

Niveau Départemental : Pyrénées-Atlantiques

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 1 101 068 092 euros

Nombre de prêts : 7 719



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 11/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 353 974 786 euros

Nombre de reports : 111 283

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 211 670 555 euros

Nombre de reports : 8 426

Niveau Départemental : Pyrénées-Atlantiques

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 28 581 769 euros

Nombre de reports : 940



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 109 309 675 euros

Nombre d'aides: 134 140

Niveau Départemental : Pyrénées-Atlantiques

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 13 841 119 euros

Nombre d'aides: 16 302



ACTIVITÉ PARTIELLE



Données au 19/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine

